



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1326

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement Saint-Jean - Abandon de la procédure pour motif d'intérêt général

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palēja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1326**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement Saint-Jean - Abandon de la procédure pour motif d'intérêt général**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon délègue actuellement à la société Lyon Parc Auto la gestion du parc de stationnement Saint-Jean. La convention cadre du 17 novembre 1980 conclue avec cette société arrive à terme le 31 décembre 2010. C'est pourquoi le conseil de Communauté, après avis favorables de la commission consultative des services publics locaux du 22 juin 2009 et du comité technique paritaire du 6 juillet 2009, a décidé, le 28 septembre 2009, du principe de déléguer la gestion du parc de stationnement Saint-Jean pour une durée de 6 à 8 ans.

L'avis d'appel à candidatures a été envoyé le 15 octobre 2009 au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) (avis rectifié n° 2009-120204 du JOUE paru le 20 octobre 2009) ainsi qu'à un journal spécialisé (avis rectifié n° AO-0943-3007 dans le Moniteur du 23 octobre 2009) et à un journal d'annonces légales (avis rectifié n° 9501 paru dans le Tout Lyon du 17 au 23 octobre 2009).

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 11 janvier 2010 à 16 heures. Cinq candidats ont remis leur candidature dans les délais. La commission de délégation de service public s'est réunie pour ouvrir les plis le 11 janvier 2010 au soir et a dressé la liste des candidats admis à déposer une offre le 18 janvier 2010 au matin.

Parallèlement, début février 2010, il a été mis en évidence, dans le cadre du projet "Rives de Saône", la nécessité d'effectuer, au niveau du parc de stationnement, des travaux de préparation aux aménagements de surface d'un espace destiné au public.

Il est apparu nécessaire d'approfondir les études préalables au projet "Rives de Saône" pour permettre le bon déroulé futur de l'ensemble des travaux à réaliser au débouché de la passerelle Saint-Jean et de conduire les travaux préparatoires indispensables afférents aux aménagements de surface d'un espace destiné au public et, le cas échéant, de modifier le périmètre et les caractéristiques de la future délégation de service public.

En conséquence, il convient d'abandonner la procédure actuelle de délégation de service public. Pour respecter le parallélisme des formes, il appartient au conseil de Communauté de se prononcer sur l'abandon de la procédure.

Etant donné l'état d'avancement de la procédure, et selon la jurisprudence en vigueur, cet abandon de procédure ne donnera lieu à aucune indemnisation des candidats.

Afin de préserver la continuité du service public, et conformément aux dispositions de l'article L 1411-2 du code général des collectivités territoriales, il conviendra également que le conseil de Communauté se prononce lors de sa prochaine séance sur la prolongation de l'actuelle convention cadre de délégation de service public concernant le parc de stationnement Saint Jean pour motif d'intérêt général pour une durée de onze mois (jusqu'au 30 novembre 2011) ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération n° 2009-0899 du conseil de Communauté en date du 28 septembre 2009 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Abandonne la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement Saint-Jean lancée par la délibération n° 2009-0899 du conseil de Communauté en date du 28 septembre 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.